

DOSSIER DE PRESSE

Élaboration du SCoT valant PCAET & révision générale du PLU métropolitain






SCoT AEC PLUi “Rouen Métropole 2050” : la feuille de route et les outils qui permettront d’atteindre un territoire désiré à l’horizon 2050

Le changement climatique, les lois Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et Zones à Faibles Emissions (ZFE) sont un nouveau cadre d’action auquel la Métropole Rouen Normandie décide de s’adapter, pour tendre à la neutralité carbone, la sobriété, la défense écologique et agricole, etc.

Comment concilier urgence climatique et préparation d’un avenir plus juste pour nous tous ? Comment vivrons-nous en 2050 ? Ces questions sont au cœur des réflexions qui vont être engagées par la Métropole Rouen Normandie à l’occasion de la révision de deux documents stratégiques pour le territoire : le SCoT-AEC et le PLUi.

L’élaboration du SCoT, du PCAET (AEC) et la révision du PLUi sont 3 démarches s’inscrivant dans la même dynamique, celle de **définir la feuille de route et les outils qui permettront d’atteindre un territoire désiré à l’horizon 2050**. Les démarches sont donc considérées comme un unique projet, traduisant une vision du territoire à 2050 déclinée dans les différents documents de planification.



« La transition sociale-écologique est au cœur de notre action quotidienne. La révision de nos deux documents stratégiques en termes d'aménagement du territoire ne pouvait se faire autrement que sous ce prisme. Nous avons choisi de les travailler conjointement, afin de mener une réflexion d'ensemble, ambitieuse et cohérente, pour inventer le Rouen Métropole 2050, conciliant l'urgence climatique et avenir plus juste. La feuille de route que nous nous apprêtons à écrire ensemble sera décisive pour les générations futures. Unissons nos forces, nos réflexions, et rêv(is)ons ensemble notre territoire de demain! »

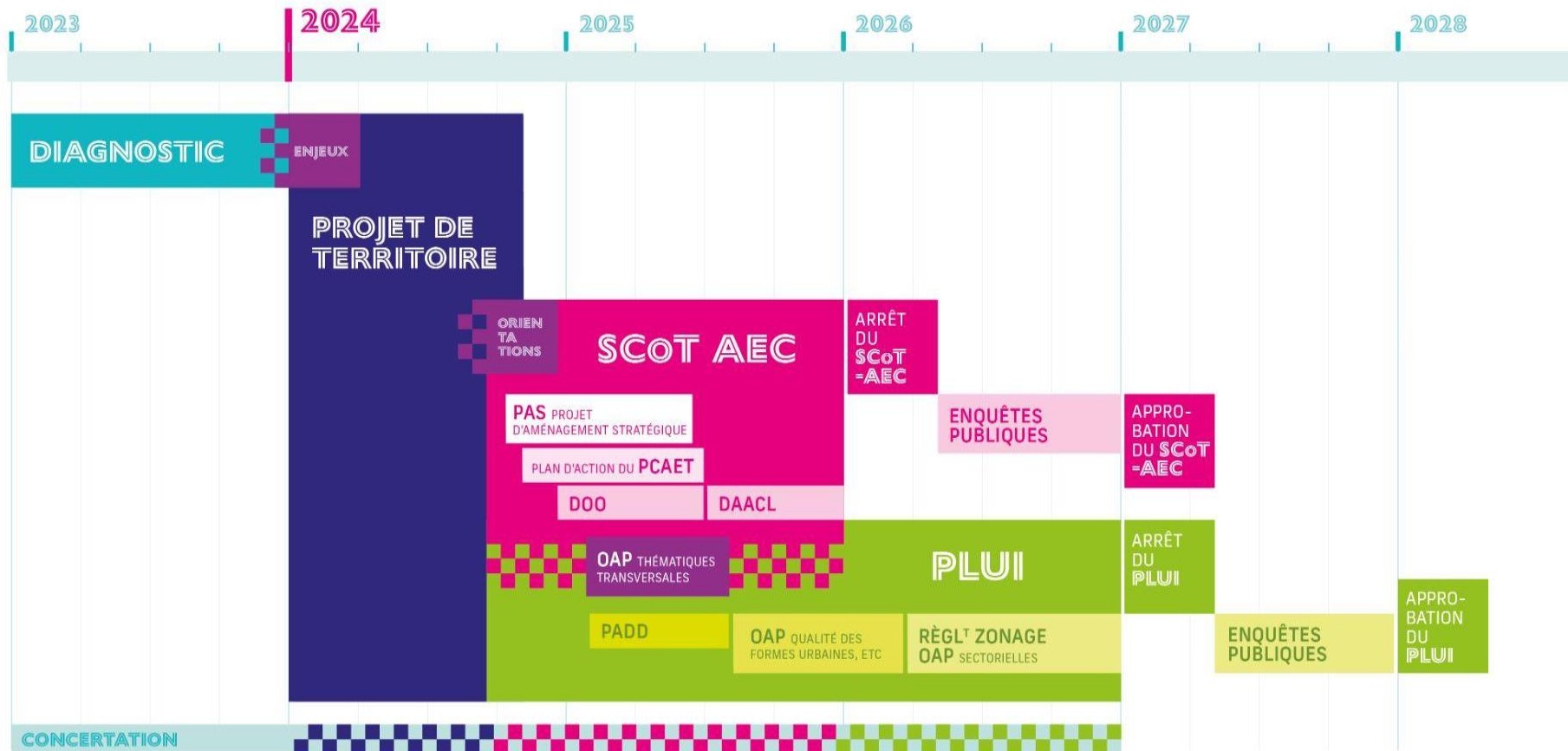
**Nicolas Mayer-Rossignol,
Président de la Métropole
Rouen Normandie**

**Djoudé Mérabet, 1er Vice-Président, en
charge de l'Urbanisme**

**Charlotte GOUJON, Vice-présidente en
charge de la transition écologique, santé,
sécurité sanitaire et industrielle**

**Sylvie Nicq-Croizat. Vice-Présidente en
charge de la démocratie participative, de
la coconstruction citoyenne et de l'open
data**

CALENDRIER DE LA DÉMARCHE





ELABORATION DU SCoT AEC REVISION DU PLU



Vers un projet de territoire renouvelé pour faire face aux défis de demain

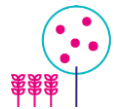
Le SCOT de la Métropole Rouen Normandie approuvé le 12 octobre 2015 a fait l'objet d'un bilan six ans après son approbation, à l'issue duquel il a été décidé, par délibération du Conseil Métropolitain du 8 novembre 2021, d'acter la mise en révision du SCoT.

Ce bilan a mis en évidence que le SCoT a joué son rôle de document cadre et a produit des effets positifs sur le territoire (notamment sur la diminution de la consommation foncière, l'optimisation du foncier existant, la protection des espaces agricoles et naturels, et sur la protection et la valorisation des paysages). Cependant, le bilan a révélé des décalages entre les trajectoires suivies par le territoire depuis 2015 et les objectifs fixés par le SCoT, notamment en termes de dynamiques démographiques, économiques et commerciales, ainsi que la nécessité de refonder certains de ses objectifs à l'aune du nouveau contexte et des nouveaux enjeux auxquels la Métropole est confrontée.

QU'EST-CE QU'UN SCoT ?



**Définit un développement équilibré du territoire
Et repose sur des complémentarités entre ...**



Les différentes activités



Une offre d'habitat renouvelée



Une organisation des mobilités



Des transitions écologiques et énergétiques

**Définit les éléments du Grand Paysage et
de l'Environnement à protéger, valoriser...**



Les sols



Les forêts



La Seine, le réseau des mares,
les zones humides



La Trame Verte et Bleue





Pourquoi parle-t-on d'un SCoT AEC et non pas seulement d'un SCoT?

AEC (Air, Energie, Climat) vaut pour PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). On dit que le SCoT vaut PCAET d'où le SCoT AEC.

C'est en effet une possibilité offerte, depuis le 1er avril 2021 (Ordonnances de la Loi ELAN) :

- Cela implique que l'ensemble des attendus d'un PCAET (code de l'environnement) soient intégrés au contenu du SCoT (code de l'urbanisme)
- Une meilleure articulation, cohérence et lisibilité des objectifs du SCoT et du PCAET
- Une opportunité pour intégrer et traduire les enjeux et objectifs de lutte et d'adaptation au changement climatique dans les documents de planification
- Une synergie entre le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) et le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) du SCoT et le plan d'actions du PCAET, au service concret de la mise en œuvre des objectifs de lutte et d'adaptation au changement climatique

QU'EST-CE QU'UN PCAET ?

CLIMAT



- Émissions de gaz à effet de serre
- Stockage carbone

AIR



- Concentration
- Émissions de polluants atmosphériques
- Allergènes
- Odeurs

ENERGIE



- Sobriété Efficacité
- Énergies renouvelables et de récupération

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



NOS DEFIS

- Contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C
- Devenir un territoire «100% énergies renouvelables» à l'horizon 2050
- Inscrire les actions du PCAET dans le droit des sols



Et le PLU métropolitain ?

Parallèlement et en cohérence avec la décision de réviser le SCoT, la Métropole a également décidé de réviser le PLU métropolitain, qui doit décliner et territorialiser dans un rapport de compatibilité le projet porté par le SCoT, mettre au cœur du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) les enjeux de transition sociale écologique et d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, et enfin répondre aux nouvelles obligations résultant de la Loi Climat et Résilience.

La simultanéité des deux démarches (SCoT AEC / PLUi) permet de mutualiser les études et les outils de la concertation.

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

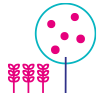
TRADUIT la vocation des sols
ENCADRE les possibilités constructives



L'habitat : Zones A Urbaniser



L'économie : Zone Economique



L'alimentation : Zones Agricoles

LOCALISE et **REGLEMENTE**



Les éléments du Grand Paysage et de l'Environnement à protéger, valoriser, les zones de risques



Les espaces naturels et forestiers (Zone N)



La Seine, le réseau des mares, les zones humides



La Trame Verte et Bleue



Les grands objectifs de la démarche SCoT AEC PLUi

1. Mettre au coeur de la démarche **SCoT AEC PLUi Rouen Métropole 2050** les **orientations de transition sociale-écologique et les enjeux de lutte et d'adaptation au changement climatique portés par la Métropole**
1. **Répondre aux évolutions réglementaires récentes**, notamment la loi dite « Climat et Résilience » (lutte contre l'artificialisation des sols) et les ordonnances issues de la loi ELAN (hiérarchie des normes et modernisation des SCoT)
1. **Mettre en compatibilité** le SCoT-AEC avec les documents de rang supérieurs dans la hiérarchie (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Schéma Régional des Carrières, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan de Gestion des Risques d'Inondation, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, etc.).

ELABORATION DU SCoT AEC REVISION DU PLU

LES DELIBERATIONS DE PRESCRIPTION

3 délibérations distinctes

pour prescrire les révisions des procédures du SCOT et du PLU : Conseil métropolitain du 12-12-2022

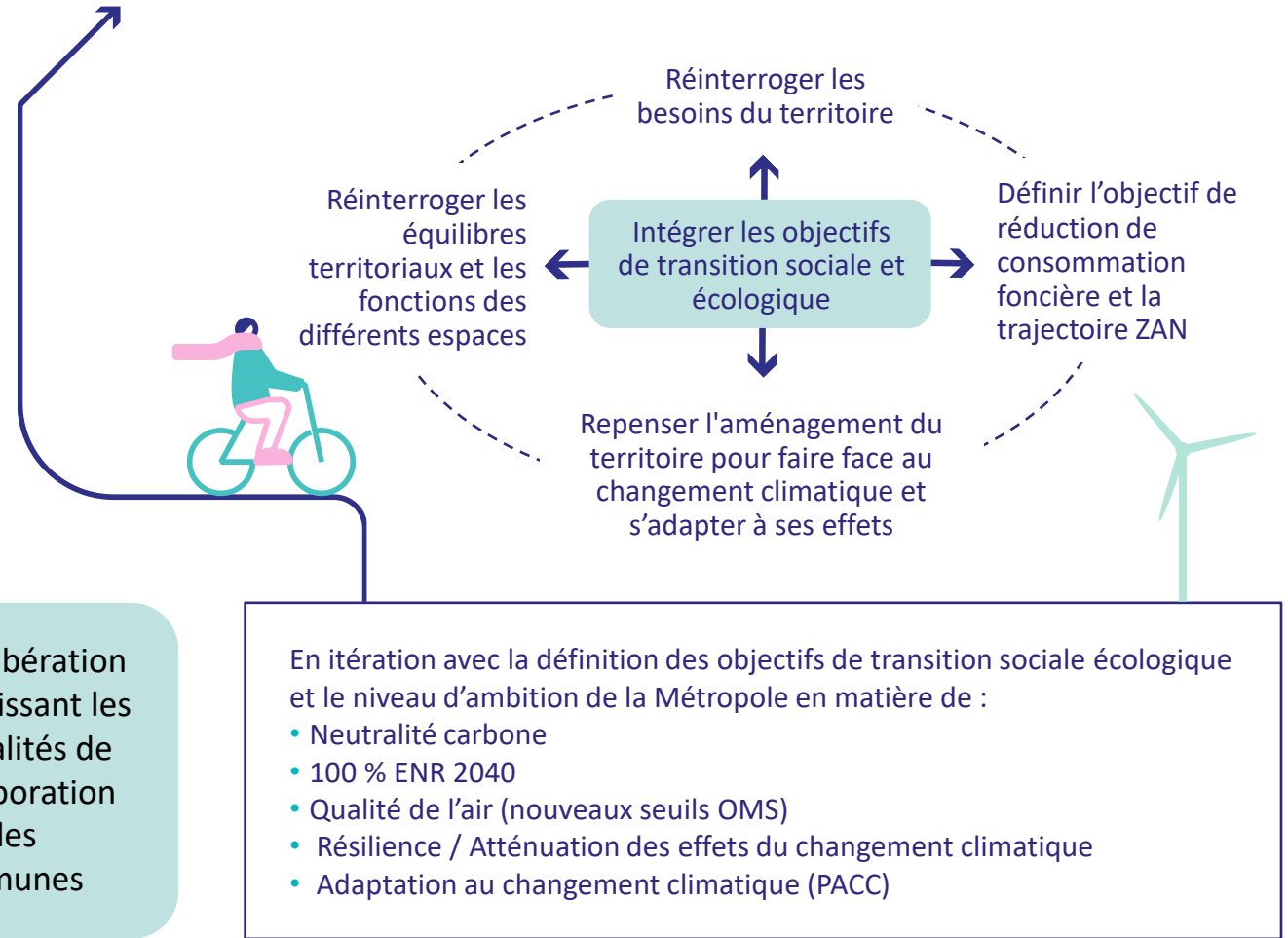
Elaboration du SCOT tenant lieu de PCAET :

1 délibération définissant les objectifs poursuivis par l'élaboration et les modalités de concertation

Révision du PLU :

1 délibération définissant les objectifs poursuivis par la révision et les modalités de concertation

1 délibération définissant les modalités de collaboration avec les communes





UN PROJET 3 en 1

PROJET DE TERRITOIRE



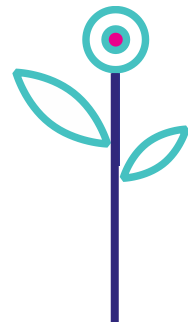
Le PLUi
**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal**
Traduction Réglementaire



Le SCOT
**Schéma de Cohérence
Territoriale**
Le document stratégique



Le PCAET
**Plan Climat Air
Énergie Territorial**
Plan d'action de la transition





Les notions “clés” du projet 3 en 1 “Rouen Métropole 2050”

PRÉVOIR

- **Une vision sociétale et environnementale du territoire à 2050**, donc à long terme, qui peut avoir des répercussions sur la vie de tous les métropolitains (emploi, qualité de l’air, etc.). Elle aura également un impact sur l’attractivité du territoire et son image.
- **Une anticipation des risques** en équipant le territoire face aux potentielles crises (sanitaires, agricoles, industrielles, naturelles, énergétiques, etc.). Il s’agit alors de revoir un cap et s’adapter, être un territoire résilient se dirigeant vers plus d’**autonomie et de sobriété**.

S’ADAPTER

- Une adaptation réglementaire à un nouveau cadre climatique et législatif d’action. Il s’agit alors de transcrire le changement climatique et les lois ZAN et ZFE dans l’avenir du territoire. C’est un exercice d’intégration d’une **réglementation nationale à l’échelle locale**.



Les notions “clés” du projet 3 en 1 “Rouen Métropole 2050”

S'ORGANISER, S'OUTILLER

- Un outil de **préservation des ressources** (naturelles, aquatiques, bâties, paysagères, etc.), pour **trouver des équilibres** entre le développement humain, la consommation des espaces, l'équité territoriale et les ressources.
- Un outil d'**accompagnement du changement** : face aux engagements très ambitieux pour 2050, il s'agit d'anticiper les crispations et les frottements, organiser et anticiper de nouveaux comportements (habitants, constructeurs, etc..).
- **Un projet politique** de la vie du territoire qui permet de porter les nouvelles politiques locales des élus. Les orientations techniques et stratégiques résulteront de choix politiques.

POUR LES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE CETTE DÉMARCHE REPRÉSENTE :

- Une ambition d'**amélioration du cadre et de la qualité de vie** (proximité des équipements, des commerces, des services, de la santé, cadre naturel, voisinage, transports, fonctionnement urbain, espaces verts, cohésion sociale) en défendant le **droit à vivre dans un environnement sain**.
- Un nouveau cadre d'action des usagers : les règles des documents planificateurs donneront des contraintes et **un cadre nouveau d'action aux usagers** (habitat, construction, cadre de vie) et impacteront les écosystèmes. Il s'agit d'informer sur les règles existantes et les nouvelles.
- **Un cadre de protection des populations** et des biens face aux risques.



LA CONCERTATION



La concertation

L'élaboration du SCoT AEC PLUi constitue l'occasion de poser aux habitants de la Métropole toutes les questions sur la vie et l'organisation des activités et des ressources sur notre territoire (se nourrir, se loger, travailler, se déplacer, se ressourcer...), et sur leur évolution entre aujourd'hui et 2050.

Les enjeux :

- **Informer et construire** des contributions sur un projet « 3 en 1 » aux enjeux systémiques et complexes, sur un très **vaste territoire aux réalités diverses**.
- Créer un **temps de travail et d'échanges** sur le projet d'avenir de notre territoire métropolitain qui regroupe 500 000 habitants vivant dans 71 villes et villages au fonctionnement et aux dynamiques riches et variés.
- Apporter de la clarté et saisir l'opportunité d'embarquer les forces vives locales dans une **mise en mouvement voulue en faveur de la transition climatique, environnementale, sociale et économique**.



La concertation

COMMENT LA CONCERTATION ALIMENTE LA DÉMARCHE SCoT AEC PLUi ?

1. En apportant des **informations issues des publics** (leur expertise du territoire, leur vision, leurs priorités, leurs idées).
1. En **recueillant des réactions** de la part des publics sur les pistes développées par les élus et les équipes techniques (les orientations, des scénarios, les traductions règlementaires et territoriales des orientations).



La concertation / Les objectifs

Au titre du **code de l'urbanisme**, des **délibérations prises sur le projet et de sa culture résolument participative**, la collectivité souhaite mettre en œuvre plusieurs dispositifs de **concertation publique** et **participation citoyenne** afin de :

- **Partager, dialoguer** avec les habitants, les associations et toutes les personnes concernées du territoire afin de **dresser un diagnostic partagé** sur l'ensemble des 71 communes de la Métropole de Rouen Normandie ;
- **Sensibiliser la population** aux enjeux du territoire, notamment en termes de transition sociale écologique et d'adaptation aux effets du changement climatique ;
- **Favoriser la mobilisation et la participation** du public pour alimenter la réflexion, enrichir le projet et s'approprier au mieux le projet ;
- **Recueillir et construire des propositions** avec la population sur des domaines comme l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, les équipements, le développement économique, le commerce, l'agriculture, les énergies, l'environnement, les espaces naturels... ;
- Mobiliser le territoire autour d'un projet ambitieux en matière de transition sociale-écologique et de résilience, en lien avec toutes les thématiques précédemment citées ;
- **Réaliser le SCOT-AEC/PLUi** en concertation avec tous les acteurs du territoire (institutionnels, économiques, associatifs, ainsi que les habitants) ;
- Pour les citoyens, **identifier les évolutions comportementales à opérer** et les déclencheurs nécessaires afin d'atteindre les objectifs fixés.

En plus de la mobilisation du **grand public** et du **conseil de développement durable** (CDD), cette concertation ambitieuse s'est dotée d'un outil spécifique de participation citoyenne qui permet une contribution pertinente et éclairée : **la convention citoyenne des transitions de la Métropole**.

La concertation en résumé



*CETSE : Comité d'évaluation de la transition sociale et écologique
 *CCCAT : Comité changement climatique et aménagement du territoire
 *CCM : Conseil métropolitain des maires
 *PAC : Porter à connaissance

La Convention Citoyenne de la Métropole en 7 étapes !

90 citoyens engagés dans la démarche

16 SEPTEMBRE



25 SEPT

14-15
OCTOBRE 2023

Vision et projet
de société pour
le territoire

2-3
DÉCEMBRE 2023

Dilemmes,
choix à faire &
propositions d'actions
Aménagement du
territoire

16 JANVIER
2024

Positionnements
et actions

17-18
FÉVRIER 2024

Dilemmes,
choix à faire &
propositions d'actions
Rapport aux risques
et à la nature

AVRIL 2024
Dilemmes,
choix à faire &
propositions d'actions
Attractivité,
consommation,
énergie

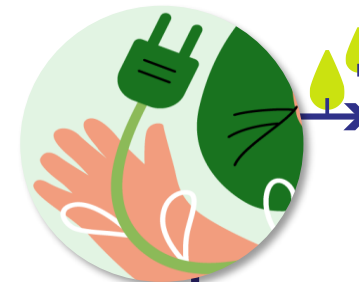
25 MARS
2024

Positionnements
et actions

14 MAI
2024

JUIN 2024
Mise en
cohérence de la
vision et des actions

SESSION DE
RETOUR SUR LES
PROPOSITIONS



Contribution de la
Convention au projet
de territoire du
SCoT-AEC / PLUi



Visio-conférences pour maintenir le lien et approfondir les sujets

Remise des contributions le 09 juin
2024 au Président de la Métropole

INFORMATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

CE QUI A ÉTÉ MIS EN PLACE À CE JOUR

→ Site internet de la Métropole

Rappel des objectifs et des modalités d'information et de participation du public.

- 🔗 [SCOT-AEC](#)
- 🔗 [PLU](#)

→ Page « je participe »

🔗 [Accessible ici](#)
démarche participative ouverte au public jusqu'au 30 juin 2024, pour contribuer au projet de territoire de la Métropole en 2050.
Ex : inscription à la Convention citoyenne en juin dernier.

→ Registre numérique pour déposer ses contributions sur la révision du PLU

🔗 <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-revision>

→ Adresse mail pour déposer ses contributions sur l'élaboration du SCOT-AEC

🔗 scot-aec@metropole-rouen-normandie.fr

→ Registres d'observations pour déposer ses contributions papiers

Accessible à l'accueil du 108, pour le SCOT-AEC et le PLU



LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION

Phase diagnostic, ce qui est prévu :

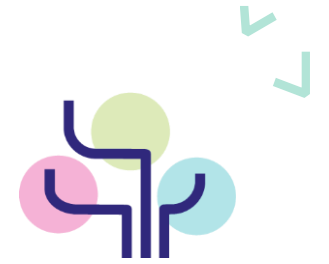
- **4 réunions publiques participatives :**
Réunissant les élus et la population, leur objectif est d'**initier le dialogue autour du projet dans l'ensemble du territoire**, et de présenter le cadre de réflexion de Rouen Métropole 2050, en sensibilisant au changement du paradigme climatique et d'aménagement urbain. Un atelier Fresque de la Métropole Rouen Normandie sera proposé aux participants, dans le but de recueillir le diagnostic d'usage des parties prenantes.
 - 11 mars / Duclair de 19h à 21h – salle des Hallettes
 - 18 mars / Elbeuf de 19h à 21h – salle des Fêtes
 - 19 mars / Franqueville-Saint-Pierre de 19h à 21h – salle A. Bourvil
 - 20 mars / Rouen de 19h à 21h – au 108
- **des dispositifs en lignes (registre numérique pour consigner vos remarques sur le SCoTaeCPLUi, information sur Je Participe, campagne sur les Réseaux Sociaux)**
- **un quizz participatif afin de mieux connaître les démarches en cours sera mis en ligne sur les réseaux sociaux**





LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION

Phase Projet de Territoire « Rouen Métropole 2050 », ce qui est prévu :




- **Un dispositif “ ALLER VERS”** : présence d’un kiosque sur 10 dates dans 10 communes de la métropole du 15 mai au 15 juin 2024 pour échanger sur l’avenir de la Métropole
- Des balades urbaines
- 4 réunions publiques participatives territoriales
- **Des ateliers avec les jeunes**
- Des articles dans le magazine
- Des dispositifs en lignes (Registre numérique, Information sur Je Participe, campagne sur les Réseaux Sociaux)
- Questionnaires en ligne sur “jeparticipe”

Ce dispositif se poursuivra pendant la phase réglementaire.



EN RÉSUMÉ – La démarche SCoT AEC PLUi c'est :

- Une **démarche 3 en 1** ambitieuse : élaborer un SCoT AEC, réviser le PLUi tout en associant les habitants dans les choix d'avenir du territoire.
- Une **Métropole qui veut prendre sa part dans l'action**, peser de tout son poids dans la **lutte contre les effets du changement climatique**.
- **Faire de la contrainte réglementaire une opportunité** pour le territoire et ses habitants : en réinventant le territoire c'est aussi l'occasion de progresser sur la qualité du cadre de vie, la mixité sociale, les mobilités douces etc...
- Une **métropole qui protège** : face à l'évolution du climat, la chute de la biodiversité : ne pas se transformer c'est s'exposer aux inondations, aux îlots de chaleur urbains, au dépérissement de la végétation. **Sans projet de territoire, pas de sécurité pour demain !**
- **Redonner une place à la biodiversité !**
- Rouen Métropole 2050, c'est **relever les défis du futur pour garantir le « bien vivre »** des habitants.



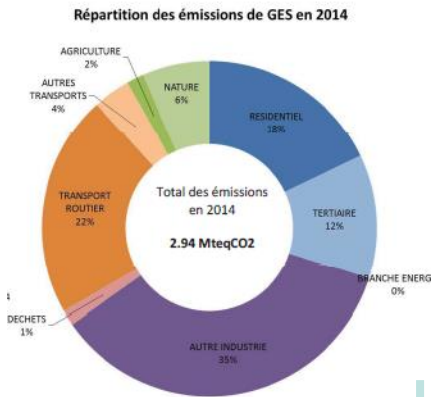
**POUR APPROFONDIR
> FOCUS SUR LES 10
THÉMATIQUES CLÉS
AU COEUR DU PROJET**



FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

1- LA NEUTRALITÉ CARBONE

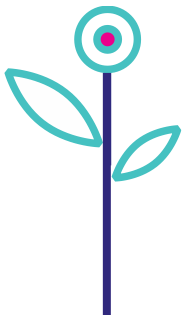
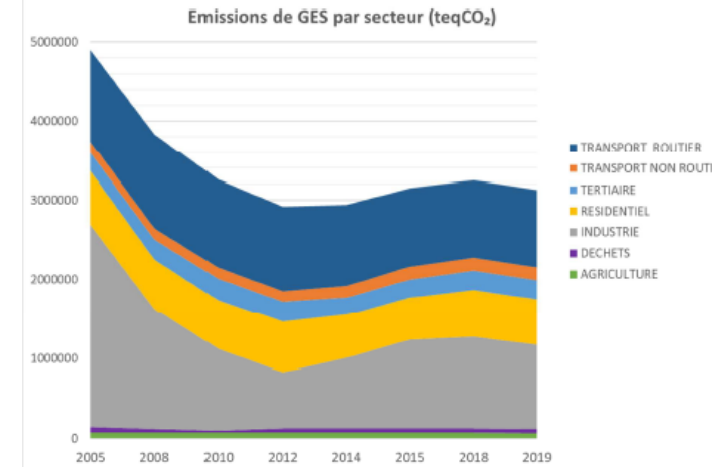
Objectif fixé par le PCAET de 2019 :



- Réduire de 75% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050
- **2021** : adhésion de la Métropole au Challenge Cities Race to Zero pour atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050
- **2019-2022** : Participation au partenariat Urbanpact « towards a net zero energy territory by 2050 ». Travail sur la stratégie de décarbonation de l'industrie

Enjeux pour le SCOT-AEC et le PLU

- Prévoir l'organisation territoriale et les actions permettant de baisser les émissions du territoire
- Accroître le potentiel de captation carbone





FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

LA NEUTRALITÉ CARBONE

C'est : Un équilibre entre les émissions de carbone (sur notre territoire) et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone (disponibles sur notre territoire).

Concrètement pour la Métropole ça veut dire :

- 100% ENR en 2050
- Réduction de 80% des Gaz à Effet de Serre en 2050
- Prévoir l'organisation territoriale et les actions permettant de baisser les émissions du territoire.
- Accroître le potentiel de captation carbone
- Développer l'économie circulaire
- Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés
- Encadrer l'installation de panneaux solaires
- Développer et encourager la sobriété



FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

2 - L'OBJECTIF 100% ENR

Objectif fixé par le PCAET de 2019 :

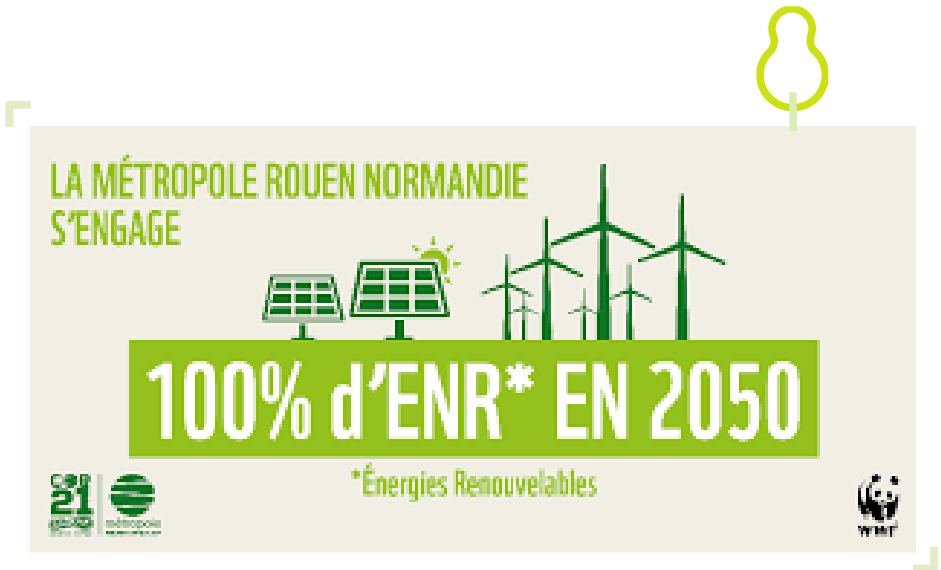
Devenir un territoire qui consomme 100% d'énergie renouvelable ou de récupération en 2050

Cela suppose de :

- Diminuer les consommations d'énergie d'au moins 50%
- Rénover 100% du parc de logements, niveau BBC
- Multiplier la production d'ENRR par 2,5
- Participer à une stratégie de développement des ENRR au niveau régional

Depuis 2019, mise en place des outils pour une production d'ENRR et une réduction des consommations d'énergie :

- SEM ASER
- ALTERN



Enjeux pour le SCOT-AEC et le PLU :

- Rendre possible la massification de la production d'ENRR et de la rénovation, notamment en identifiant le foncier nécessaire
- Avancer l'objectif à 2040 ?



FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

L'OBJECTIF 100% ENR

C'est : EnR pour **énergies renouvelables** qui désignent l'ensemble des énergies produites via une source d'énergie dite "inépuisable".

Concrètement pour la Métropole ça veut dire :

- Devenir un territoire qui consomme 100% d'énergie renouvelable ou de récupération en 2050
- Diminuer les consommations d'énergie d'au moins 50%
- Rénover 100% du parc de logements, niveau BBC
- Multiplier la production d'ENRR par 2,5
- Participer à une stratégie de développement des ENRR au niveau régional



FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

3 - LA QUALITÉ DE L'AIR

C'est : La concentration, les émissions de polluants atmosphériques, les allergènes, les odeurs.

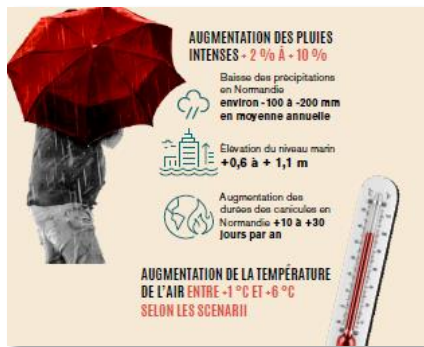
Concrètement pour la Métropole ça veut dire :

- Dépasser les objectifs nationaux et viser les recommandations 2005 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en termes de concentration de polluants atmosphériques à l'horizon 2030
- Supprimer l'exposition des populations aux dépassements des seuils réglementaires (valeurs limites)
- Réduire les émissions sectorielles de polluants atmosphériques, en cohérence avec les objectifs du plan de protection de l'atmosphère
- Renforcer l'intégration des enjeux « qualité de l'air » dans les projets métropolitains

FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

4 - L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif fixé par le PCAET de 2019 :



- Amélioration des connaissances liées à l'impact du changement climatique sur le territoire
- Préservation de la ressource en eau
- Lutte contre les inondations
- Lutte contre les épisodes caniculaires et la formation d'îlots de chaleur urbains
- L'adaptation des milieux naturels, agricoles et forestiers



Depuis 2019, Travaux du GIEC local et préparation d'un plan d'adaptation au changement climatique



Enjeux pour le SCOT-AEC et le PLU :

- Intégrer le plan d'adaptation au changement climatique
- Aménager le territoire en cohérence



FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

C'est :

- Amélioration des connaissances liées à l'impact du changement climatique sur le territoire
- Préservation de la ressource en eau
- Lutte contre les inondations
- Lutte contre les épisodes caniculaires et la formation d'îlots de chaleur urbains
- L'adaptation des milieux naturels, agricoles et forestiers

Concrètement pour la Métropole ça veut dire :

Depuis 2019, Travaux du GIEC local et préparation d'un Plan d'Adaptation au Changement Climatique.



FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

5 - LE ZERO PERTE DE BIODIVERSITÉ

Objectif fixé par le PCAET de 2019 :



- Agriculture et sylviculture résilientes et respectueuses de l'environnement
 - Charte forestière
 - Charte de la biodiversité
 - Plan d'alimentation territorial



En France métropolitaine,
14 % des mammifères,
24 % des reptiles,
23 % des amphibiens et
32 % des oiseaux nicheurs
sont menacés de disparition
du territoire, tout comme
19 % des poissons d'eau douce.

Enjeux pour le SCOT-AEC et le PLU :

- Préserver des espaces et continuités favorables à la biodiversité
- Favoriser les pratiques d'aménagement/d'occupation moins destructrices



FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

LE ZERO PERTE DE BIODIVERSITÉ

C'est : Inciter à protéger le patrimoine naturel, à limiter la consommation de nouveaux espaces et en rendant à la nature, de manière compensatoire, l'équivalent des surfaces consommées.

Concrètement pour la Métropole ça veut dire :

- Préserver des espaces et continuités favorables à la biodiversité
- Favoriser les pratiques d'aménagement/d'occupation moins destructrices

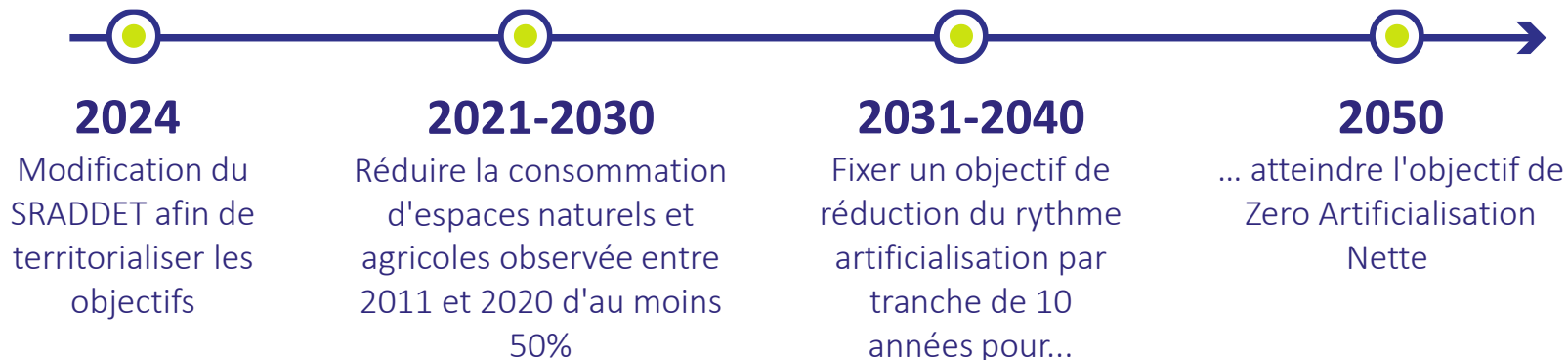


FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

6 - LE ZAN ZERO ARTIFICIALISATION NETTE



Consacré par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, et directement issu du plan biodiversité de 2018 et de la convention citoyenne pour le Climat, le principe de "zéro artificialisation nette" vise à adapter les règles d'urbanisme existantes pour lutter plus efficacement contre l'étalement urbain.





FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

LE ZAN ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

C'est : Adapter les règles d'urbanisme existantes pour lutter plus efficacement contre l'étalement urbain.

Concrètement pour la Métropole ça veut dire :

- **D'ici 2030 :** Réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles observée entre 2011 et 2020 d'au moins 50%
- **D'ici 2050 :** Fixer un objectif de réduction du rythme d'artificialisation par tranche de 10 années pour atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette.



FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

7 - LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES (NATURELS, TECHNOLOGIQUES)

C'est : Prendre en compte l'ensemble des risques impactant le territoire dans la planification et l'aménagement du territoire.

Concrètement pour la Métropole ça veut dire : contribuer à l'élaboration des plans de prévention des risques impactant le territoire et réalisés par l'Etat



FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

8 – LA DÉMARCHE ERC

C'est : Éviter Réduire Compenser.

Concrètement pour la Métropole ça veut dire : Assurer une planification de moindre impact environnemental



FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

9 - LA QUALITÉ DE VIE ET LE BIEN VIVRE

C'est : Aménager une Métropole dans laquelle les habitants ont un sentiment de bien vivre.

Concrètement pour la Métropole ça veut dire :

Réaliser un règlement du PLUi et des orientations d'aménagement en cohérence avec le bâti et le paysage existant (une étude est en cours dans le cadre de la révision du PLUi)



FOCUS SUR LES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET

10 - LA MAÎTRISE DES MOBILITÉS

C'est : Organiser les principes d'organisation de la mobilité, des personnes comme des marchandises, sur le territoire de la Métropole

Concrètement pour la Métropole ça veut dire : Intégrer les orientations du Plan Des Mobilités en cours de révision dans le projet de territoire Rouen Métropole 2050

CONTACT PRESSE

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

0232768424 – 0764671805